



VILLE DE SION



VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL

VOTATIONS FÉDÉRALES

DU 25 NOVEMBRE 2012

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée, les 24 et 25 novembre 2012 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

La modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties (LFE)

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert:

Samedi 24 novembre 2012

- de 10h00 à 12h00
- de 17h00 à 19h00

Dimanche 25 novembre 2012

- de 10h00 à 12h00



VILLE DE SION

POSSIBILITES DE VOTE

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à «Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2» en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédent le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 19 novembre 2012, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 30 octobre 2012